

ARABIA SICAV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010

En application de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné la composition des actifs de « Arabia SICAV », tels que re-flétés par ses états financiers pour le trimestre clos le 30 Septembre 2010, ci joints.

Cet examen limité, effectué selon les normes admises en de telles circons-tances par la profession, ne requiert pas la mise en œuvre de toutes les dili-gences qu'implique une mission de certification d'états financiers définitifs ; en conséquence, nous n'exprimons pas sur la base de cet examen limité d'opinion d'audit sur les états financiers trimestriels, ci joints.

Les états financiers pour le trimestre clos le 30 Septembre 2010, sont établis sous la responsabilité du gestionnaire et dégagent au bilan des actifs nets d'un montant, de 7 857 101, dinars incluant des sommes distribuables arrêtées à cette date, à 85 707, dinars

Nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états fi-nanciers trimestriels, ci joints, ne reflètent pas, conformément aux normes et principes comptables généralement admis, la composition et la situation réelle des actifs nets d' « Arabia Sicav » au 30 Septembre 2010.

Aussi, devons nous remarquer que :

- 1) les actifs nets sont minorés du reliquat récupérable à partir de 2011 des Billets de trésorerie contractés antérieurement, d'un montant net d'intérêts, de 425 000, dinars
- 2) Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent au 30 Septembre 2010, 21.93 % des actifs.
- 3) Les parts sociales et actions dans les OPCVM représentent au 30 Septembre 2010, 8.46 % des actifs nets.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Samia BELHADJ

ARABIA SICAV**ANNEXE I**

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001

Agrément du 17 mars 1994 n° 280

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**BILAN****ARRETE AU 30/09/2010****(Exprimé en dinars)****(Exprimé en dinars)**

ACTIF	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES			
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5 532 398	3 837 274	4 333 961
b- Obligations et valeurs assimilées	656 070	391 965	268 363
c- Autres valeurs			
AC2- Placements monétaires et disponibilités			
a- Placements monétaires	786 182	2 000 000	1 529 230
b- Disponibilités	535 761	189 109	570 510
AC3- Créances d'exploitation	416 217	156 146	9 472
AC4- Autres actifs			
TOTAL ACTIF	7 926 629	6 574 494	6 711 536
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	69 527	66 137	59 079
PA2- Autres créditeurs divers			
TOTAL PASSIF	69 527	66 137	59 079
ACTIF NET			
CP1- Capital	7 771 394	6 431 360	6 578 955
CP2- Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices			
a- antérieurs			
b- Sommes distribuables de l'exercice	85 707	76 997	73 503
ACTIF NET	7 857 101	6 508 358	6 652 457
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	7 926 629	6 574 494	6 711 536

ARABIA SICAV

ANNEXE II

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 01 Aout 2000 n° 938

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ETAT DE RESULTAT

ARRETE AU 30/09/2010

(Exprimé en dinars)

	<u>01/07/2010</u> <u>30/09/2010</u>	<u>01/01/2010</u> <u>30/09/2010</u>	<u>01/07/2009</u> <u>30/09/2009</u>	<u>01/01/2009</u> <u>30/09/2009</u>	<u>01/01/2009</u> <u>31/12/2009</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres					
a- Dividendes	5 584	100 858	14 047	98 360	98 360
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	5 526	11 664	4 360	13 639	17 247
c- Revenus des autres valeurs					
PR 2- Revenus des placements monétaires	18 641	66 259	27 775	41 159	53 076
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	29 750	178 781	46 182	153 159	168 683
CH 1- Charges de gestion des placements	26 025	78 580	23 459	64 539	87 411
REVENU NET DES PLACEMENTS	3 725	100 201	22 722	88 620	81 272
PR 3- Autres produits					8 897
CH 2- Autres charges	5 308	15 214	4 604	13 515	18 558
RESULTAT D EXPLOITATION	-1 583	84 987	18 119	75 105	71 610
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	120	720	566	1 892	1 892
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-1 462	85 707	18 685	76 997	73 503
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)					
- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-197 448	-231 168	174 058	634 599	561 987
- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	499 546	1 158 213	132 075	390 893	619 259
- Frais de négociation	-10 761	-27 777	-3 295	-12 612	-20 774
- Régularisation des sommes non distribuables	688	18 506		43 742	43 744
- régularisation du sommes distribuables					
- Droit d'entrée	99	2 893		4 949	4 949
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	290 662	1 006 374	321 523	1 138 568	1 282 667

ARABIA SICAV
 Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
 parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
 Agrément du 01 Aout 2000 n° 938

ETATS FINANCIERSTRIMESTRIELS
ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET
ARRETE AU 30/09/2010

	<u>01/07/2010</u> <u>30/09/2010</u>	<u>01/01/2010</u> <u>30/09/2010</u>	<u>01/07/2009</u> <u>30/09/2009</u>	<u>01/01/2009</u> <u>30/09/2009</u>	<u>01/01/2009</u> <u>31/12/2009</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>					
a- Resultat d 'Exploitation	-1 583	84 987	18 119	75 105	71 610
b- Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	-197 448	-231 168	174 058	634 599	561 987
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	499 546	1 158 213	132 075	390 893	619 259
d- Frais de négociation de titres	-10 761	-27 777	-3 295	-12 612	-20 774
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		-73 503		-93 543	-93 543
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>					
a- Souscriptions					
_ Capital	9 102	271 772		450 665	450 665
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		688	18 506		100 631
_ Régularisation des sommes distribuables	120	720	566	2 458	2 458
_ Droits d' entrée	99	2 893		4 949	4 949
b- Rachats					
_ Capital		0		-1 721	-1 721
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice					-56 889
_ Régularisation des sommes distribuables				-566	-566
_ Droit de sortie					
VARIATION DE L ACTIF NET		299 763	1 204 644	321 523	1 493 968
AN 4- <u>ACTIF NET</u>	6 652 457				
a- en début d'exercice	7 557 338	7 857 101	6 186 835	5 014 389	5 014 389
b- en fin d'exercice	7 857 101		6 508 358	6 508 358	6 652 457
AN 5- <u>NOMBRE D'ACTION (ou de part)</u>	94 588				
a- en début d'exercice	98 392	98 523	94 588	86 674	86 674
b- en fin d'exercice	98 523		94 588	94 588	94 588
	31				
VALEUR LIQUIDATIVE		79.749	79.749	68.807	68.807
	20.78%				
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	4.18%	14.49%	5.88%	20.78%	23.42%

ARABIA SICAV
Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
Parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 17 Mars 1994 n° 280

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Arrêté au 30/09/2010

1/REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30-09-2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2/PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30/09/2010, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2010 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition. les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2/4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3/ NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2010 à 5 532 398 DT contre 3 837 274 DT au 30/09/2009, et se détaille ainsi :

NOTE SUR LE PORTEFEUILLE-TITRE

ARRETE AU 30/09/2010

ANNEXE IV

DESIGNATION DU TITRE	NBRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 30/09/2010	% ACTIF	% Capital
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES					
ADWYA	69 200	491 805	497 963	6.28%	0.63%
ASSAD	57 000	635 248	727 206	9.17%	0.52%
ATTIJARI Bank	15 500	344 281	368 156	4.64%	0.05%
BT	1 000	10 133	13 468	0.17%	0.00%
BTE	8 500	210 003	259 259	3.27%	0.85%
CIMENTS DE BIZERTE	95 000	905 983	661 960	8.35%	0.22%
ENNAKL	47 000	786 942	625 335	7.89%	0.16%
SFBT	20 000	248 197	270 620	3.41%	0.03%
SPDIT	19 615	102 961	162 805	2.05%	0.07%
TINVEST	1 475	0	12 036	0.15%	0.15%
TL	2 875	69 933	105 403	1.33%	0.04%
TPR	65 000	279 985	396 500	5.00%	0.18%
UIB	35 500	726 748	766 481	9.67%	0.20%
Titre OPCVM					
FCP AXIS K Protégé	39	43 327	88 936	1.12%	0.37%
FCP IRADETT 100	2 300	23 378	40 441	0.51%	3.40%
FCP IRADETT CEA	630	8 999	11 693	0.15%	1.36%
FCP CAPITALISATION & GARANTIE	400	400 000	524 137	6.61%	1.00%
TOTAL	441 034	5 287 922	5 532 398	69.80%	
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES					
OBLIGATIONS DE SOCIETES:					
ATL 2010/1	3 810	381 000	383 224	4.83%	0.48%
CIL2005/1	1 500	90 000	94 860	1.20%	1.00%
UNIFACTOR 2006	4 000	160 000	165 642	2.09%	4.00%
UNIFACTOR 2008	200	12 000	12 344	0.16%	0.20%
TOTAL	9 510	643 000	656 070	8.28%	
PLACEMENTS MONETAIRES					
		750 000	786 182	9.92%	
DISPONIBILITES					
		532 855	535 761	6.76%	
Créances d'exploitation					
		416 217	416 217	5.25%	
TOTAL GENERAL		6 879 993	7 926 629	100%	

AC4-Note sur les autres actifs

Cette rubrique renferme un placement en Billets de Trésorerie pour un montant de 425 000 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS, emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, les intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Au cours des 3 trimestres 2010 ARABIA SICAV a encaissé 14 762 DT d'intérêts.

Le principal serait remboursé à partir de l'exercice 2011.

PR1-Note sur les revenus des Obligations et Valeurs assimilées

	01/01/2010 30/09/2010	01/01/2009 30/09/2009
- Revenu des Actions	98 092	89 637
-Revenu des titres OPCVM	2 766	8 723
-Revenus des obligations	11 664	13 639
-Revenus des autres Valeurs		
TOTAL	112 522	111 999

PR2-Notes sur les Revenus des placements monétaires

-Revenu des autres Placements monétaires	51497	41 159
-Autres revenus	14 762	
TOTAL	66 259	41 159

Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours du 3 éme trimestre de l'exercice 2010 se détaillent ainsi :

Capital au 30/06/2010

- Montant	7 470 168
- Nombre de titres	98 392
- Nombre d'actionnaires	33

Souscriptions réalisées

- Montant	9 102
- Nombre de titres émis	131
- Nombre d'actionnaires nouveaux	1

Rachats effectués

- Montant	
- Nombre de titres rachetés	
- Nombre d'actionnaires sortants	

Autres effets s/capital

- Plus ou moins Values/ cession de titres	499 546
- Régularisation des sommes non distribuables	688
- Variation des plus ou moins Values potentielle /titres	- 197 448
- Frais de négociation	- 10 761
- Droit d'entrée	99

Capital au 30/09/2010

- Montant	7 771 394
- Nombre de titres	98 523
- Nombre d'actionnaires	34

CP2--Note sur les sommes distribuables

	01/01/2010 30/09/2010	01/01/2009 30/09/2009
Résultats distribuables	85 707	76 997
4/ AUTRES INFORMATIONS	01/01/2010 30/09/2010	01/01/2009 30/09/2009
Revenus des placements	178 781	153 159
Charge de gestion des placements	78 580	64 539
Revenu net des placements	100 201	88 620
Autres charges	15 214	13 515
Résultat d'exploitation	84 987	75 105
Régularisation du résultat d'exploitation	7 20	1 892
Sommes distribuables de la période	85 707	76 997
Frais de négociation	- 27 777	- 12 612
Variation des plus values potentielles /titres	- 231 168	634 599
Plus Valus réalisées sur cession de titres	1 158 213	390 893
Régularisation des sommes non distribuables	18 506	43 742
Droit d'entrée	2 893	4 949
Résultat net de la période	1 006 374	1138 568
Nombre d'Actions	98 523	94 588
Résultat par Action	10,215	12 ,037

Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires de l' AFC	du 01/01/2010 Au 30/09/2010	du 01/01/2009 au 01/09/ 2009
	64 317	50 164

Rémunération du dépositaire

La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB .En contrepartie le dépositaire perçoit une rémunération de 1180D TTC l'an.

Les honoraires de l'ATB	du 01/01/2010 Au 30/09/2010	du 01/01/2009 au 01/09/ 2009
	883	883